



2011
mutation

Académie de :

Discipline : Code :

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :
(si différent)

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Portable :

E-mail :

☐

Titulaire

☐

Stagiaire

☐

Ex-fonctionnaire titulaire

(Remplir obligatoirement tous les items)

→ Joindre impérativement copie de la confirmation de demande de mutation

MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE ☐

et / ou

MOUVEMENT SPECIFIQUE ☐

AE

☐

Agrégé

☐

Certifié

☐

P.EPS

☐

PLP

☐

CE EPS

☐

CPE

☐

Copsy

☐

Dir. CIO

☐☐

AFFECTATION à TITRE DEFINITIF 2010/2011

En établissement

☐

ou T.Z.R.

☐

Nom et code de l'établissement :

☐

AFFECTATION à TITRE PROVISOIRE 2010/2011

Vous avez déposé un dossier au titre de la loi sur le Handicap

☐

Dossier à remplir en capitales,
et à retourner à la CGT Educ'action de votre académie.
Inscription sur le site : www.unsen.mutations.cgt.fr

Cadre réservé aux élus CAPN

.....

.....

ATTENTION

Dans le cadre du mouvement déconcentré, votre dossier sera examiné par un groupe de travail académique chargé de vérifier la conformité de vos vœux et de votre barème.

Ce groupe de travail siège au Rectorat de votre Académie d'affectation actuelle.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devrez donc vous adresser au Rectorat (par écrit).

Vous devrez prendre contact avec les élus paritaires académiques de la CGT Educ'action pour qu'ils puissent défendre votre dossier.

Les élus paritaires nationaux, quant à eux, prendront le relais pour traiter votre dossier dans le cadre du mouvement inter-académique.

Ils vous préviendront du résultat de la CAPN vous concernant.

SITUATION ADMINISTRATIVE

(1) Position :

Activité ☐
Service Nationale ☐
Stage de Reconversion ☐
Détachement (*) ☐
Autre (*) ☐

Congé Formation ☐
Congé maternité ☐
Congé parental ☐
Congé longue durée ☐

Congé longue maladie ☐
CNED ☐
Disponibilité ☐
Etab. Post-Cure ☐

(*) Préciser :

(2) Si fonctionnaire titulaire hors Éducation nationale :

préciser ministère, corps ou service :

académie d'exercice :

(3) Service dans l'Éducation nationale :

TITULAIRE : Date de titularisation :

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2010/2011) : Échelon au 31.08.2010 (promotion)

STAGIAIRE : Échelon au 01.09.2010 (reclassement) :

SITUATION de FAMILLE au 1^{er} SEPTEMBRE 2010

(1) Situation :

Célibataire ☐ Marié -e- ou pacsé-e- ☐ Concubinage avec enfant(s) ☐

(2) Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 01.09.2011 :

Enfant à naître : *certificat de grossesse ou attestation de reconnaissance anticipée au 01.01.2011* ☐

(3) Coordonnées de votre conjoint-e- :

Nom : Prénom :

Nom de Naissance :

Adresse (si différente de la vôtre) :

Code postal : Commune :

Profession : En activité : OUI ☐ NON ☐

Stagiaire E.N ☐ Stagiaire Fonction Publique ☐

ANNÉE(S) de SÉPARATION au 1^{er} SEPTEMBRE 2011 pour les titulaires ou stagiaires ex titulaires d'un corps relevant de la DGRH (six mois de séparation par an minimum à justifier auprès de l'administration).

Année	Votre académie d'exercice	Académie d'installation du conjoint
2010-2011		
2009-2010		
2008-2009		

Dans quel cadre faites-vous votre demande :

- | | |
|--|--|
| ☐ Convenance personnelle | ☐ Voeu préférentiel |
| ☐ Rapprochement de conjoints | ☐ Mutation simultanée |
| ☐ Résidence de l'enfant (garde conjointe ou alternée) | ☐ Réintégration |
| ☐ Au titre du handicap (candidat, conjoint ou enfant) | |

■ VOS VOEUX et VOS BARÈMES

Nombre de voeux maximum : ↗ Mouvement INTER-ACADEMIQUE : 31
↘ Mouvement SPECIFIQUE : 15

RANG	ACADÉMIE	BARÈME		RANG	ACADÉMIE	BARÈME	
			Elu CAPA	16			Elu CAPA
1				17			
2				18			
3				19			
4				20			
5				21			
6				22			
7				23			
8				24			
9				25			
10				26			
11				27			
12				28			
13				29			
14				30			
15				31			

Si vous avez demandé à participer au mouvement sur les Postes Spécifiques suivants, précisez le type de poste :

- | | |
|--|--|
| ☐ Classes Préparatoires Grandes Écoles | Arts appliqués ☐ |
| ☐ Classes de BTS (suivant spécialités) | Directeur CIO ☐ |
| ☐ Sections Théâtre / Audiovisuel avec complément de service | Sections Internationales ☐ |
| ☐ PLP requérant des compétences particulières | PLP Dessin d'Art Appliqué aux métiers ☐ |
| ☐ Chef des travaux | |

CADRE RÉSERVÉ aux ÉLUS CAPA

Barèmes retenus par la CAPA

Voeu(x) n°

Voeu(x) n°

Voeu(x) n°

Remarques :

■ CALCUL de votre BARÈME

Je souhaite adhérer

Je ne suis pas adhérent-e-

Je suis déjà adhérent-e-

	Nb de points	(observations)	Votre Calcul	Elu CAPA
A - Ancienneté de service				
Échelon au 31.08.2010 par promotion	7 pts / échelon			
Échelon au 01.09.2010 par reclassement	7 pts / échelon			
Hors-Classe	7 pts / échelon+ forfait 49 pts			
Classe exceptionnelle	7 pts / échelon+ forfait 77 pts	(maximum 98 pts)		
B - Ancienneté dans le poste				
Par année	10 pts			
Par tranche de quatre ans en plus	25 pts			
Service National (voir BO) en plus	10 pts			
Stagiaire en situation	10 pts			
C - Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation (APV) (ZEP, établissement plan violence, sensible, isolé : affectations transformées en APV)				
C - 1 Si votre affectation actuelle relève du dispositif APV :				
pour 5 ans	300 pts			
pour 8 ans	400 pts			
C - 2 Si votre affectation actuelle sort du dispositif APV ou mesure de carte scolaire d'un poste APV et si vous souhaitez muter, pour ce mouvement :				
pour 1 an	60 pts			
pour 2 ans	120 pts			
pour 3 ans	180 pts			
pour 4 ans	240 pts			
pour 5 à 6 ans	300 pts			
pour 7 ans	350 pts			
pour 8 ans et plus	400 pts			
D - Situation individuelle				
D - 1 - Stagiaires, ex contractuels, MA et MI-SE ou AED lauréats d'un concours CPE 100 pts				
D - 1bis - Stagiaires demandant leur académie de stage 0,1 pt				
D - 2 - Stagiaires précédemment titulaires d'un autre corps (hors enseignement) ou personnels sollicitant la réintégration 1 000 pts (sur l'ancienne académie)				
D - 3 - Autres stagiaires sortant en juin 2011 et ex stagiaires IUFM 2008/2009 ou 2009/2010 Bonification sur demande (sera perdue si extension) 50 pts (seulement sur le 1 ^{er} vœu, valable 1 fois en 3 ans)				
D - 3bis - Stagiaires conseillers d'orientation psychologues				
pour 2 ans	50 pts			
par année supplémentaire	10 pts	(maximum 100 pts)		
D - 4 - Vœu préférentiel (incompatible avec bonification familiale) Bonification 20 pts / an (à partir de la 2 ^e année et si au 1 ^{er} rang)				
D - 5 - Vœu portant sur les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) Bonification pour les agents originaires ou dont le conjoint ou un ascendant direct sont originaires 1 000 pts				
D - 5bis - Vœu portant sur Mayotte (vœu 1) Pouvant justifier du CIMM 600 pts				
D - 6 - Vœu unique sur la Corse				
1 ^{ère} demande	600 pts			
2 ^e demande consécutive	800 pts			
3 ^e demande consécutive	1 000 pts			
Stagiaire en Corse	800 pts			
(ex contractuel ou ex MI-SE et ex AED en Corse)				
D - 7 - Sportif de haut niveau Bonification par année d'ATP 50 pts (maximum 4 ans)				
D - 8 - Personnel reconnu handicapé ou ayant un enfant en situation médicale grave Bonification 1 000 pts (au vu du dossier)				
D - 9 - TZR stabilisés en 2006/2007 100 pts				
E - Situation familiale ou civile				
E - 1 - Rapprochement de conjoint (RC) 150,2 pts (1 ^{er} vœu et acad. limitrophes)				
E - 1bis - Année(s) de séparation (pour les titulaires) (appréciée au 01.09.09)				
1 an	50 pts			
2 ans	275 pts			
3 ans et plus	400 pts			
E - 1ter - Enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2011 (voir BO)				
Par enfant	100 pts	(uniquement en RC)		
E - 2 - Mutation simultanée entre conjoints Deux titulaires ou deux stagiaires 80 pts (forfaitaire)				
E - 3 - Résidence de l'enfant (de - de 18 ans) (1 ^{er} vœu et acad. limitrophes)				
Bonification (forfaitaire)	120 pts			
Nombre de pièces justificatives		Total		

 Vous devez impérativement adresser les PJ à l'administration de votre académie d'affectation actuelle, en y joignant la confirmation de demande. Adressez-en un double complet aux élus paritaires académiques.